Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260223-2026_04-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°01
SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 10 février deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Membres présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, M. MEHOUAS Gwenaël., M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Membres excusés : Mme COURCOUX Aurélie pouvoir à Jacqueline ABBÉ.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DANIEL

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Autorisation de signature de la Charte d'Eclairage Public et Biodiversité avec Lamballe Terre & Mer et le SDE 22

N°04/2026

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa stratégie biodiversité et en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE22), s'est engagée dans une charte « Eclairage public et Biodiversité ».

Celle-ci vise à mieux concilier les enjeux liés à l'éclairage public (état du parc, économies d'énergie, besoin de sécurité des usagers) et la préservation de la biodiversité nocturne, fortement impactée par la pollution lumineuse.

Plus de 15 000 points d'éclairage public sont recensés sur le territoire. Le diagnostic, mené entre 2024 et 2025, a permis de compiler 38 rapports techniques, pour chacune des communes du territoire de l'EPCI, ainsi que pour le parc d'éclairage de l'Agglomération.

Ces documents, réalisés par l'Observatoire de la Nuit (bureau d'études spécialisé dans l'éclairage

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260223-2026_04-DE

public et la lutte contre la pollution lumineuse), avec les données du SDE 22 et de Lamballe Terre & Mer, permettent d'identifier et de caractériser techniquement chaque point lumineux, et d'analyser les incidences sur les zones à enjeux pour la préservation de la trame verte et bleue.

Comme annoncé lors de la signature officielle de la charte par Lamballe Terre & Mer le 24 septembre 2025, ils nous ont fait parvenir le rapport technique concernant Hénanbihen, ainsi qu'un exemplaire de la Charte « Eclairage public et Biodiversité » qu'il nous propose de signer si nous souhaitons engager cette démarche sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- S'engage dans la démarche de la Charte « Eclairage public et Biodiversité »

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte « Eclairage public et Biodiversité.

Par envoi à la Préfecture le 23 février 2026.
Par publication le 23 février 2026.

L'Adjointe au Maire,
Eliane THEVENIN

MAIRIE de HENANBIHEN
22550 Côtes d'Armor